



Montréal, le 21 octobre 2024

PAR COURRIEL

OBJET : Votre demande de communication de documents

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande, reçue en date du 27 septembre 2024, pour obtenir copie des documents portant sur les achats d'alcool et de nourriture lors de la tenue de réunions du conseil d'administration et du comité de direction, et ce pour les trois dernières années.

À cet égard, vous trouverez ci-jointes les factures relatives aux achats de nourriture et d'alcool effectués lors des réunions du conseil d'administration et du comité exécutif pour les années 2022, 2023 et 2024.

Après vérification, nous ne pouvons toutefois donner suite à votre demande de fournir un tableau récapitulatif de ces informations, car un tel document n'existe pas. En effet, il n'existe pas de document qui compile ces informations et Héma-Québec n'est pas tenu de les compiler conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

En terminant, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Original signé

Isabelle Robitaille, Directrice du secrétariat général et des affaires juridiques, pour :

Sébastien Gignac

Vice-président, secrétariat général, risques et audits
Responsable de l'accès aux documents et de la protection
des renseignements personnels
Héma-Québec
Tél. : (514) 832-5000, poste 5357
Courriel : responsable.acces@hema-quebec.qc.ca

p.j.